

Déclaration liminaire SNFOCOS au Groupe de travail portant sur le reclassement de l'UCANSS - lundi 14 septembre 2026

Madame la Ministre
Madame la Secrétaire Générale
Madame la DRH
Mesdames Messieurs de l'UCANSS

Le déclassement des cadres et employés dans les ARS : quand le silence devient une faute collective

Il y a des maux que l'on ne voit pas dans les statistiques. Des souffrances qui ne déclenchent ni préavis de grève, ni communiqué de presse, ni alerte sociale.
Et pourtant, le déclassement, dans la grille des emplois des employés, des cadres, des PC et des agents de direction, est de ceux-là.

Silencieux, Insidieux, sachez qu'aujourd'hui, le mal est bien réel dans les ARS.

Un employé, un cadre, un PC, un ADD déclassé, c'est un employé, un cadre, un PC ou un ADD **maltraité**.

La non-adéquation des missions exercées avec le libellé emploi ou l'emploi de rattachement, c'est un professionnel qui s'investit, sans reconnaissance, sans perspective d'évolution et une possibilité de mobilité limitée.

C'est un collègue dont le diplôme, l'expérience et les compétences professionnelles ne trouvent plus d'écho dans sa fiche de poste.

C'est une trajectoire brisée que personne ne voit, parce que les apparences sont sauves au travers du maintien de la rémunération, seul élément qui différencie de la rétrogradation.

De plus, les générations futures seront pénalisées de fait en termes de niveau emploi susceptible de leur être proposé.

Ce phénomène, nous le connaissons et le subissons dans de trop nombreuses ARS.

Au-delà des annonces anxiogènes de disparition des ARS, des restructurations attisées par ces annonces, des réorganisations imposées, des fusions de directions, de pôle ou d'unité et la redéfinition permanente des périmètres ont produit ce résultat : des employés, des cadres, des Praticiens Conseils et des ADD surchargés, de plus en plus réduits à un rôle « technique » dans un contexte de moindre autonomie conduisant à une perte de sens au travail généralisée.

Des agents qui, par loyauté envers leurs équipes ou par crainte du stigmat, taisent leurs malaises ; et qui, à force de se taire, finissent par se désengager ou quitter l'organisme.

Des cadres intermédiaires contraints d'absorber les tensions d'une organisation instable en étant rarement consultés, y compris sur leur propre devenir et celui des agents avec qui ils collaborent.

Le SNFOCOS et FO/FEC refusent cette résignation.

Depuis la création des ARS, nos syndicats ont porté avec force cette conviction constante et centrale : les employés, les cadres, les PC et les ADD ne sont pas une variable d'ajustement pas plus que leurs collègues fonctionnaires d'état et contractuels.

Ils font partie du cœur battant de nos agences ; ce sont eux qui ont en charge la mise en œuvre et la coordination des politiques publiques en lien étroit avec les organismes de sécurité sociale, les services préfectoraux et autres services déconcentrés de l'état.

Ce sont eux qui œuvrent, forment, transmettent leur expertise, et sont aussi bien souvent force de propositions.

Les déclasser, c'est appauvrir l'ensemble des agences et le système de santé dont nous avons-nous, agents des ARS, mission de défendre et développer.

Notre responsabilité syndicale, aujourd'hui, est double :

- **Elle est d'abord de dénoncer** ce qui se passe : briser le silence, mettre des mots sur un malaise que trop d'agents portent seuls.
- Être le porte-voix de ceux qui n'osent pas ou plus parler, parce que résignés :
- Un taux de 32.5 % de déclassement des emplois non repérés des agents est présenté par le ministère. **Nous savons qu'il existe des agences présentant des taux de déclassement de près de 50%.**
- **Cela est INAUDIBLE et INACCEPTABLE.**
- **Ensuite, elle est d'agir, en :**
- Dénonçant le manque de respect des agents UCANSS des ARS et leurs représentants en décidant une nouvelle fois de manière unilatérale du report de la commission de suivi des CCN initialement prévue le 26 juin 2026 et qui devrait avoir lieu en décembre 2026 au motif que le bilan n'est pas prêt Seules un tiers des ARS auraient remontées leurs données sociales : de qui se moque-t-on ?
- Pesant dans l'application des accords, même ceux que nous avons refusé de signer
- Pesant dans les négociations de branche pour que les classifications reflètent enfin la réalité des missions exercées en ARS, les emplois non repérés doivent être intégrés dans les familles emplois administrés paritairement avec l'UCANSS
- Négociant des dispositifs de mobilité interne, de reconnaissance des parcours, de formation qualifiante, de détachement, non comme des privilèges, mais comme des droits et opportunités.

Car le déclassement n'est pas une fatalité ; c'est un choix politique.

1. Celui de ne pas investir dans la valeur humaine des organisations.
2. Celui de laisser les nomenclatures emplois et les grilles salariales se fossiliser pendant que les métiers des ARS évoluent.
3. Celui de traiter les employés, les cadres, les PC et les ADD comme des ressources interchangeables plutôt que comme des acteurs indispensables sur lesquels il serait judicieux de capitaliser.

Force Ouvrière fait un autre choix. Celui de se battre pour que chaque employé, cadre, PC et ADD des ARS soit reconnu à la juste mesure de ce qu'il apporte.

Le SNFOCOS et la FEC refusent cette résignation et se tournent vers vous Mme la Ministre, Mme la Secrétaire Générale, Mme La DRH, Mesdames Messieurs de l'UCANSS afin :

- Que Cesse cet état de fait ;
- Que vous Exigiez des directeurs qu'ils respectent les dispositions conventionnelles applicables aux ARS, y compris en matière d'application des règles relatives à la transposition des classifications UCANSS ;
- Que vous Exigiez que des référentiels emplois et compétences en ARS soient construits en région et présentés aux instances locales ;
- Que vous Exigiez que l'ensemble de ces référentiels emplois des ARS soient ensuite identifiés côtés et transposés - comme la CCN le prévoit - dans la nomenclature des emplois UCANSS par famille et en code emploi identifiables (comme le sont déjà les emplois de Médecin, Pharmaciens, Chirurgiens-Dentistes et Conseillers Médicaux des DG ARS (Famille 7 codes emplois 07.12.01.04, 07.12.01.05, 07.12.01.06 et 07.12.02.04).
- Que vous Exigiez que ne se reproduisent pas comme ce fut le cas en ARS OCCITANIE des tentatives de détournement de la CCN ADD en basculant les ADD vers la CCN Employés Cadres avec pour conséquence - par effet de ricochet - la déqualification de Niveau de la majorité d'emplois des employés/ cadres : absurde !

Vous, administration centrale et représentant de l'ETAT, vous UCANSS, il vous appartient de faire cesser cette casse sociale et humaine dès aujourd'hui.

Conformément au protocole d'accords du 26/01/2010 et du 22/11/2024 FO exige que l'UCANSS en charge de l'administration des emplois UCANSS intègre aux tableaux des 17 familles d'emplois une colonne ARS permettant d'identifier les emplois et codes afférant propres aux ARS.

FO exige que l'UCANSS garantisse l'évolution et la mise à jour de ce tableau partagé en lien avec les secrétaires généraux et drh des ARS.

Nous revendiquons, encore une fois :

- 1 un dialogue social de qualité
- 2 que cessent de trop nombreuses pressions visant à pousser au départ des agents UCANSS,
- 3 que cesse la maltraitance institutionnelle des agents sous CCN
- 4 une RSE (Resp Sociétale d'Entreprise) digne de ce nom
- 5 que vous fassiez respecter vos engagements et vos priorités du plan santé au travail 2026-2030 en particulier ceux visant à :
 - Prévenir l'absentéisme et la désinsertion professionnelle
 - Préserver la santé mentale au travail (grande cause nationale)
 - Promouvoir la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT)

Force Ouvrière vous remercie de votre écoute et sera attentive aux retours attendus et exigés.